

Découvrir ce qui est nôtre ! : le seigneur Vin

Autor(en): **Landry, C.-F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le nouveau conteur vaudois et romand**

Band (Jahr): **77 (1950)**

Heft 12

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-227456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Découvrir ce qui est nôtre !

Le Seigneur Vin

par C.-F. Landry

Ayant eu la chance de mettre la main sur deux bons vieux bouquins bien de chez nous, à dos de parchemin, à plats de petit papier rose comme le passe-rose, je me mis à les lire.

Et premièrement, le titre : *Remarques sur les Lois et Statuts du Pays de Vaud*, par J. François Boyve, avocat en la Suprême Chambre des Appellations Roman-des à Berne ; à Neuchâtel, chez les éditeurs du *Journal Helvétique*, 1756.

C'est le temps où les gens savaient vivre ; savaient qu'un recueil de lois serait potassé par son propriétaire ; donc ils ont relié cet ouvrage en intercalant régulièrement du même beau papier de chiffres entre les pages d'imprimé. Et ce qui devait arriver arriva : le propriétaire a littéralement couvert son livre d'observations et de remarques.

Pour moi, je le feuilleterai souvent. Il possède un indice. Je puis donc consulter aisément la matière qui me plaira, par besoin ou par fantaisie.

Je suis aussitôt allé voir ce que disait l'article : Vin.

Et j'ai trouvé des tas de choses :

Nul charetier ni autres, ne devront percer aucun Toneaux en menant et chariant du Vin, aux fonds, et moins en flanc, ni en tirer par les guillons, à peine d'être mis en Prison, et châtiés selon l'exigence du fait.

Nul Voiturier, ou Nautonier, ou autre que ce soit, ne devra tirer du Vin des

Toneaux, qu'à forme de l'Ordonance qu'en avons faite, et qui contreviendra à icelle, sera châtié et puni en la vie ; nous réservans néanmoins la grâce que lui voudrions faire, sans toutefois comprendre en cette défense ceux qui en tireront des leurs propres, mais les exceptons expressément, à condition toutefois qu'ils ne remplissent leursdits Toneaux d'Eau, ou de Vin de Poires, ou d'autres Liqueurs, que de bon vin ; à peine du châtiment ci-dessus.

Vous avez bien et tout lu. Sera puni en la vie. La peine de mort pour qui frelate le vin. Quant à le boire, le législateur fait des remarques : « Il y a plusieurs mandats qui règlent les Charetiers et les Bateliers, qui leur assigne combien de Vin ils peuvent boire sur chaque Char, ce qui revient à un Pot par lieue... etc... La Mandat du 20 Septembre 1656 fixe la peine capitale contre ceux qui mêlent de l'Eau parmi le Vin. »

Je me souviens d'autrefois, d'un temps où je travaillais pour des patrons, et certains fûts qui venaient du loin, sans esprit de retour on me disait de les briser et d'en faire du petit bois. On est surpris les premières fois que l'on défonce la feuillette, d'apercevoir dix, vingt, trente longues échardes de bois blanc, perpendiculaires à la douve. Ce sont messieurs les convoyeurs, nombreux et variés, charretiers, homme du chemin de fer, entrepositaires, charretiers à nouveau qui ont percé le petit trou, soutiré de quoi s'agour-

mandiser et qui ont taillé le premier bout de bois venu pour boucher le trou, ayant soin de salir ce bois blanc, en crachant et mettant de la poussière sur le tacon de bois.

On voit que ces mœurs sont très anciennes. Cela prouve que l'humain aime le vin, qu'il soit du pays ou des Iles. Cela prouve aussi que l'humain est volontiers voleur. Comme nos barriques arrivaient pleines cependant, cela prouve de surplus que le vin avait été remplacé par de l'eau simple, plus souvent que par du vin de poires.

Mais dites-moi : la peine capitale !

Je songe aux tonneaux que j'ai dû briser, et à toutes ces échardes. Il y aurait eu de quoi conduire au gibet quinze ou vingt bonshommes. Mais ce que je voudrais voir, c'est une futaille du temps de Berne. Je ne serais pas surpris que, malgré tout, il y ait quelques bouts de bois blanc dans le flanc de la fuste. On change le vin, on ne change pas l'homme.

Au 31^{me} Comptoir suisse

**Importante manifestation, espace accru,
intérêt nouveau !**

Du 9 au 24 septembre 1950, « Ralliement de l'économie helvétique » — tel est le mot d'ordre que se sont donné les agriculteurs, commerçants, industriels et artisans de chez nous qui se sont inscrits et s'inscrivent encore à notre grande Foire nationale d'automne.

Spacieuse, moderne, pourvue de tout l'équipement que justifie sa destination, la nouvelle halle mise en chantier l'automne dernier se termine. On a construit les halles volantes, dessiné les jardins, la future foire prend sa forme harmonieuse que meubleront seize secteurs distincts, englobant les principales activités de l'économie nationale suisse.

Face au pavillon italien, les Ateliers du Goût, de Paris, présenteront une exposition à la gloire des métiers d'art français d'autrefois et d'aujourd'hui. Que voilà un thème admirable !

Le 31^e Comptoir suisse consacrera, d'autre part, une halle entière à l'industrie du lait et des produits laitiers. Organisée avec le concours de la Commission suisse du lait, cette très intéressante halle, digne de l'importance de l'industrie laitière suisse, présentera, entre autres, les procédés de lactilisation et de pasteurisation les plus modernes. En complément du machinisme agricole, un groupe des machines à travailler le bois offrira un intérêt particulier pour les spécialistes de l'artisanat du bois. Les secteurs traditionnels du Comptoir suisse, si nettement marqués dans la mémoire du peuple de chez nous qu'il n'est plus nécessaire de les énumérer, donneront enfin aux visiteurs, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, une vision complète de l'activité du pays.

DONNEZ LA PREFERENCE

aux annonceurs

du « Nouveau Conteur Vaudois ».



RESTEZ bien UNIS
en achetant vos
ALLIANCES
chez le spécialiste
GROSJEAN
GRAND-PONT 12